



DEMANDE D'ABATTAGE D'UN CONIFERE

M. Lionel Regenass souhaite abattre un conifère situé à la rue des Bordes 10.

Selon le règlement communal, la demande est affichée durant 30 jours,

soit du 12 septembre au 12 octobre 2026

Toute opposition doit être faite auprès du greffe par écrit dans le délai ci-dessus.

Bavois, le 8 septembre 2026



Municipalité de Bavois

Rue du Collège 14 – 1372 Bavois – 024 441 46 43 – greffe@bavois.ch – www.bavois.ch